



## Stratégie Métropolitaine de l'entrepreneuriat (SME)

→ 2024 - 2030





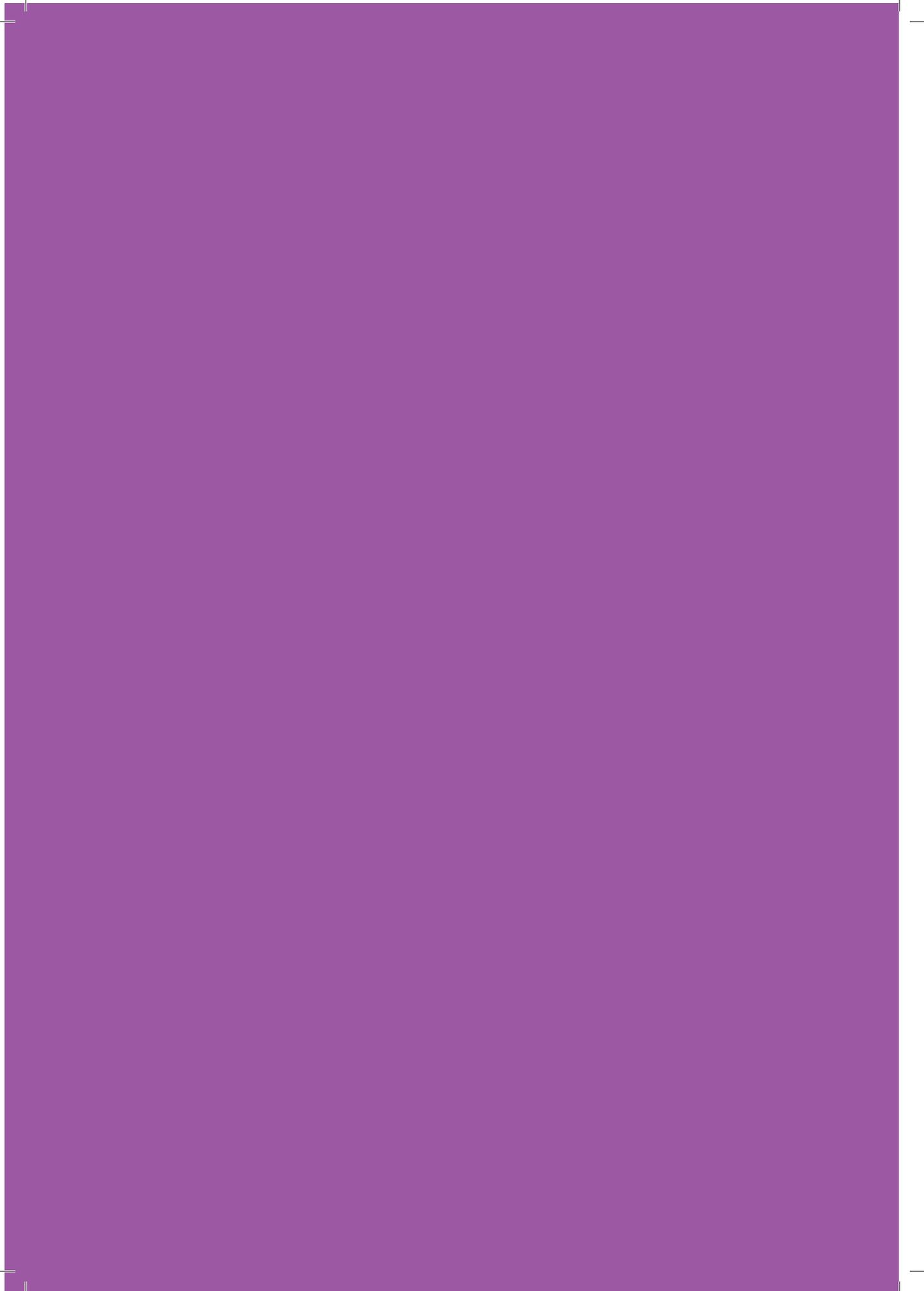
**P 5**    **1. Éditorial**

**P 7**    **2. Le contexte métropolitain en matière d'entrepreneuriat**

- 2.1 Une dynamique de progression observée ces dernières années
- 2.2 La persistance de freins pour les porteurs de projet
- 2.3 De nouvelles tendances concernant la création d'entreprise

**P 15**    **3. La Stratégie Métropolitaine de l'Entrepreneuriat (SME)**

- 3.1 La diversité des interventions de la MEL
- 3.2 Quels enjeux pour demain ?
- 3.3 La déclinaison opérationnelle de la Stratégie métropolitaine de l'entrepreneuriat : 13 fiches - actions



Locomotive économique de la région des Hauts-de France, la Métropole Européenne de Lille soutient, depuis plusieurs années l'éco-système de l'entrepreneuriat. En pratique, cet engagement se traduit par des interventions en direction des quartiers prioritaires, des étudiants, au sein des ruches d'entreprises, ou dans les sites d'excellence. Ainsi, comme d'autres acteurs, la MEL participe à l'esprit d'entreprendre qui a toujours fait la force de ce territoire.

Cette dynamique est aujourd'hui bouleversée par la vigueur des transitions environnementales, sociales et technologiques qui constituent un défi majeur pour le devenir de l'économie métropolitaine.

Dans ce contexte, j'ai souhaité clarifier les priorités de la MEL à travers une stratégie métropolitaine de l'entrepreneuriat projetée sur la période 2024-2030.

Adoptée par le Conseil métropolitain du 28 juin 2024, cette stratégie est le fruit d'un travail collectif avec les partenaires institutionnels et les acteurs de la création d'activité.

J'ai le plaisir de vous inviter à consulter les orientations de cette stratégie dans ce document qui rappelle également les constats et les enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic.

Pour les bénéficiaires, celles et ceux qui souhaitent s'engager dans l'aventure de la création d'entreprise, ces nouvelles orientations portent un renforcement des modes d'accompagnement, à l'écoute des exigences de réussite du projet mais aussi de leur propre parcours en tant qu'entrepreneur.

Pour nos partenaires, cette stratégie vise également à rendre plus lisible le rôle central de la MEL qui s'affirme ainsi comme le lieu de construction collective, notamment, à travers la mise en place d'un forum métropolitain de l'entrepreneuriat.

En restant ainsi fidèle à ce jeu collectif, nous gardons le cap d'une métropole entreprenante.

**Damien Castelain**  
Président de la Métropole  
Européenne de Lille

**Bernard Haesebroeck**  
Le Vice-Président Délégué  
Économie, recherche, enseignement supérieur et numérique





## → 2. LE CONTEXTE MÉTROPOLITAIN EN MATIÈRE D'ENTREPRENEURIAT

## 2.1 UNE DYNAMIQUE DE PROGRESSION OBSERVÉE CES DERNIÈRES ANNÉES

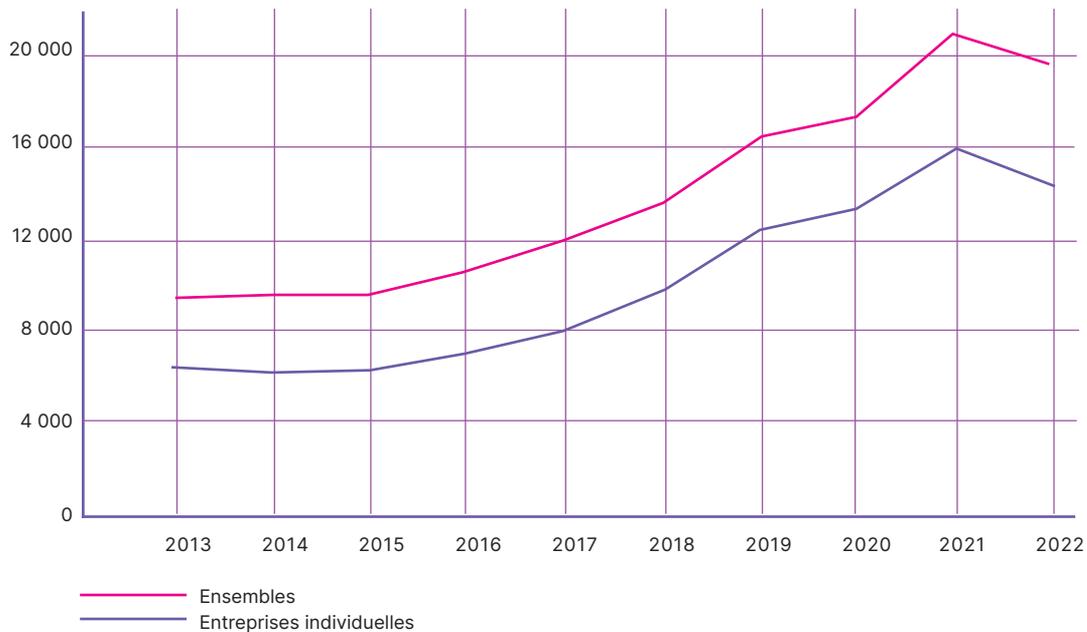
**Deuxième agglomération française en ce qui concerne la densité de sa population<sup>1</sup>, la MEL compte 1 174 273 habitants (source : INSEE - 2018), pour un territoire de 672 km<sup>2</sup>.**

À la fois rurale et urbaine, la métropole se caractérise en outre par une population jeune (28 % des habitants ont moins de 20 ans) et un nombre important d'habitants résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (20 % de la population métropolitaine).

Aussi, riche d'une longue tradition entrepreneuriale, la métropole lilloise a par ailleurs été le berceau de nombreuses sagas d'entreprises.

Porté par cet héritage, et un positionnement géographique propice (métropole transfrontalière et porte d'entrée de l'Europe du Nord-Ouest), le nombre de créations d'entreprises connaît une dynamique haussière depuis quelques années.

Ainsi, sur le territoire de la MEL, le nombre de création d'entreprises est passé de 9 403 en 2013 à 19 623 en 2022 (+109%).



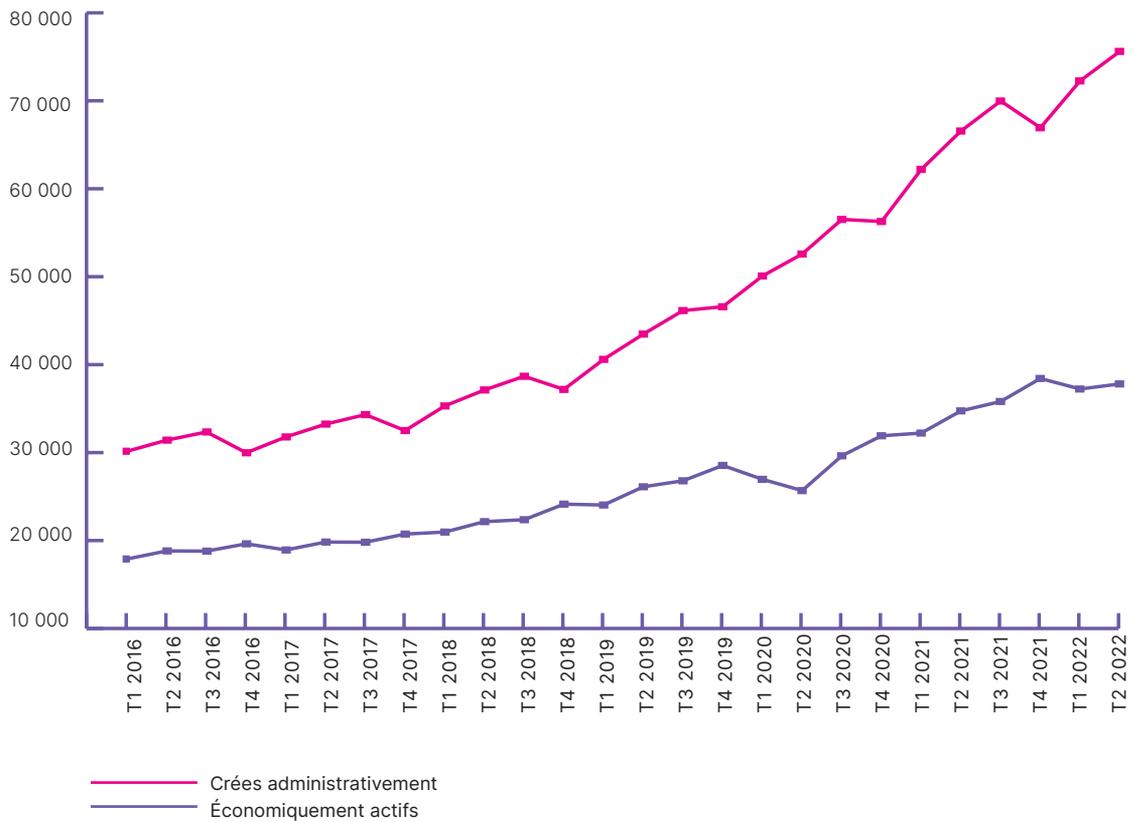
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ensemble	9 403	9 582	9 567	10 603	11 860	13 562	16 478	17 439	20 914	19 623
Entreprises individuelles	6 403	6 356	6 333	6 937	8 121	9 838	12 449	13 372	15 796	14 422

Source : INSEE

<sup>1</sup>1748 habitants/km<sup>2</sup> - la MEL est dotée de 95 communes avec d'importantes surfaces agricoles et 4 communes de plus de 60 000 habitants.

**Cette hausse des créations d'entreprises s'accompagne d'une progression de l'auto-entrepreneuriat (entre 40 et 50% des créations selon les années<sup>3</sup>).**

Évolution du nombre d'auto-entrepreneurs dans le département du Nord



Source Urssaf, données Accross Stat.

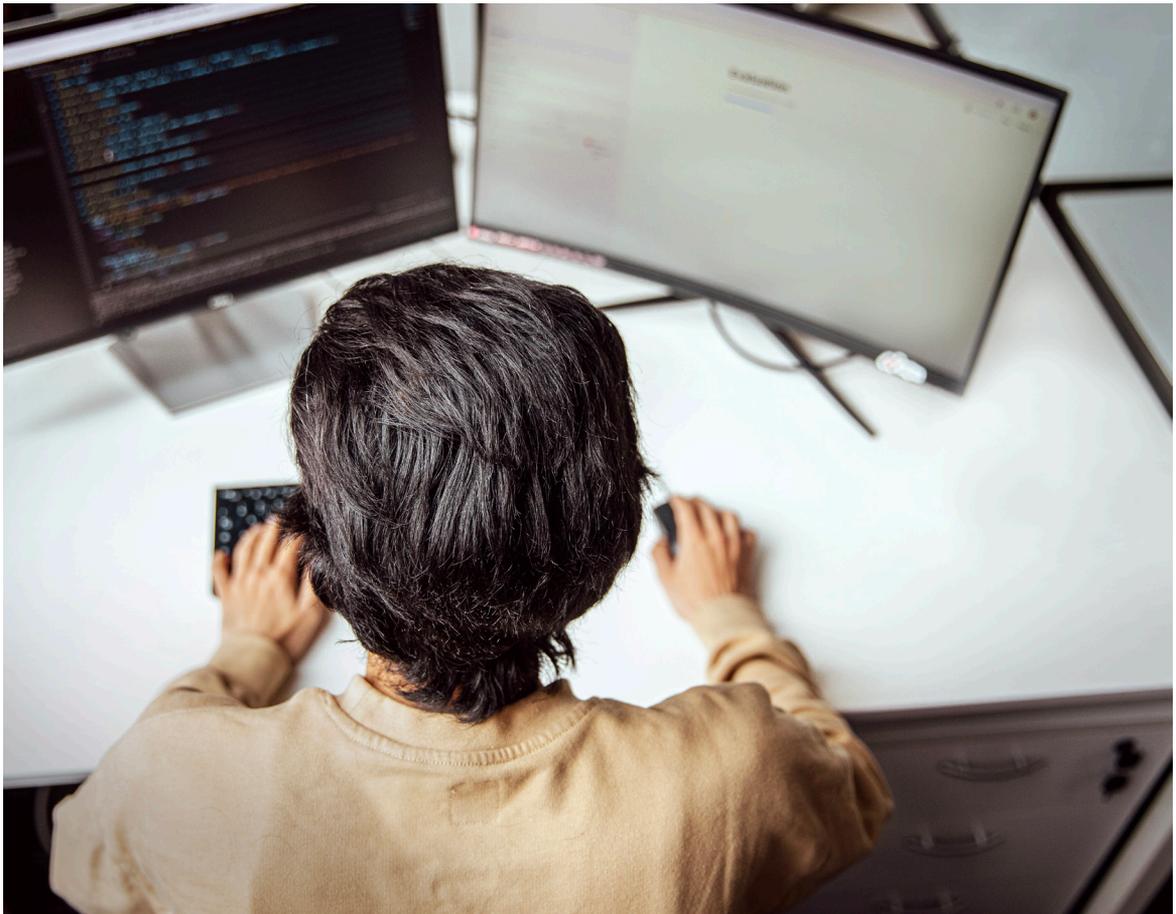
<sup>2</sup> Le taux de création d'entreprises est le rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année N au stock d'entreprises au 31 décembre de l'année n-1.

<sup>3</sup> Données à l'échelle départementale car pas disponible sur le périmètre métropolitain.

## 2.2 LA PERSISTANCE DE FREINS POUR LES PORTEURS DE PROJET

### **Malgré la dynamique de progression de l'entrepreneuriat sur le territoire de la MEL, il subsiste de multiples freins à la création d'entreprise**

- Un déficit d'identification et d'information sur les modes d'accompagnement.
- Des solutions d'hébergement manquantes réelles ou supposées.
- Un sentiment d'« auto-censure », en particulier chez certains publics (femmes, habitants de QPV, étudiants), qui conduit à une dépréciation de son projet.
- Des difficultés pour lever les fonds nécessaires à la concrétisation de son projet (60 % des porteurs de projets interrogés jugent leurs revenus insuffisants pour soutenir leur démarche de création et 23 % se déclarent prêts à abandonner leur projet pour cette raison<sup>4</sup>).
- Une incapacité à mobiliser un réseau professionnel pour développer son projet entrepreneurial.
- L'existence de freins périphériques (garde d'enfants, mobilité) pouvant influencer négativement sur la capacité à développer son projet entrepreneurial.



© Samuel Amez

<sup>4</sup> Enquête sur les vulnérabilités menée par HDFID, novembre 2023.

## 2.3 DE NOUVELLES TENDANCES CONCERNANT LA CRÉATION D'ENTREPRISE

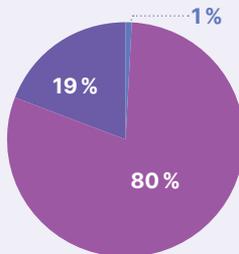
### Plusieurs évolutions récentes en matière de création d'entreprise

- La volonté d'être indépendant, de créer son propre emploi, tout en s'ouvrant à la possibilité d'alterner salariat et entrepreneuriat pendant son parcours.
- L'importance de la thématique socio-environnementale (« entrepreneuriat à impact social positif »), la recherche d'accomplissement et de sens, la perspective d'augmenter ses revenus ne constituant pas nécessairement la motivation première.
- Une pyramide des âges des entrepreneurs susceptible d'entraîner une progression des transmissions d'entreprises : dans les Hauts de France, 18 % des dirigeants ont l'intention de transmettre leur entreprise dans les cinq années à venir (cela concernerait plus de 37 600 projets, dont la moitié concernent des entreprises sans salarié). Au total, ces projets représentent plus de 117 000 emplois<sup>5</sup>.
- Un écosystème métropolitain de l'entrepreneuriat riche pouvant cependant constituer un facteur de complexité pour les porteurs de projets.

### FOCUS 1

#### L'entrepreneuriat dans les Quartiers de la Politique de la Ville

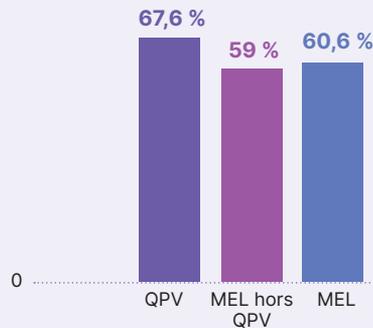
Répartition des établissements des QPV de la MEL selon le nombre de salariés



Sur le territoire de la MEL, les QPV comptent 11 552 établissements en 2019, soit 13 % des établissements installés dans la métropole lilloise (89 391 établissements).

80 % sont des établissements sans salarié (contre 71,9 % dans les territoires de la MEL hors QPV) et 1 % des établissements ont 50 salariés ou plus.

Part des créations d'établissements sous le statut de micro-entrepreneur



En outre, dans les QPV, la forme de l'auto-entrepreneuriat est légèrement plus élevée, une situation qui peut s'expliquer par des difficultés accrues pour mobiliser des capitaux et/ou trouver un réseau d'associés solvables et fiables.

Dans ces quartiers, le développement du micro-entrepreneuriat semble s'expliquer également par des difficultés pour accéder au marché du travail comme salarié.

<sup>5</sup> Étude prospective sur le potentiel d'entreprises à transmettre à horizon de 5 ans - Observatoire de la Transmission - reprise, CCI Hauts de France, 2022.

## FOCUS 2

### L'entrepreneuriat des femmes

De façon générale, comparativement à d'autres pays, la France présente un faible taux d'entrepreneuriat féminin (3,4 %, contre 13 % au Canada, 11 % aux États-Unis, 9 % aux Pays-Bas, 7 % en Irlande, 6 % au Royaume-Uni).

Aussi, au niveau régional, 28 % des entreprises créées en 2014 le sont par des femmes.

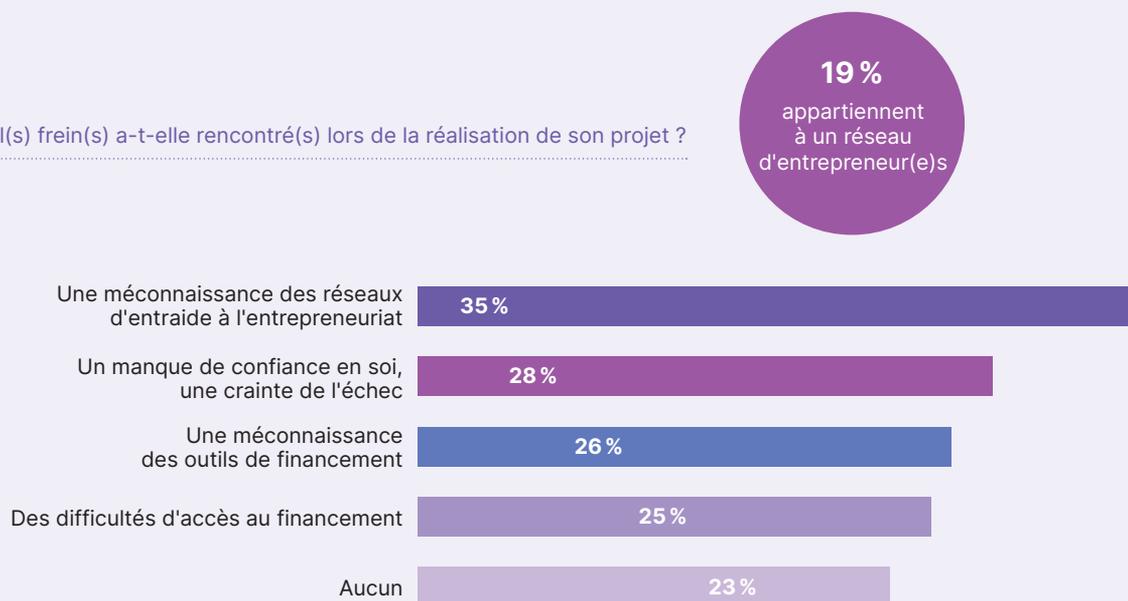
Toutes choses égales par ailleurs, ces dernières ont en outre un peu moins de chance d'être à la tête d'entreprises pérennes en 2019 que leurs homologues masculins.

À noter que ce constat s'observe dans la plupart des secteurs d'activité, en particulier dans la construction où le taux de pérennité à cinq ans est de 20 points inférieur à celui des hommes (37 % contre 57 %).

Dans les QPV de la région des Hauts-de-France, 28 % des créations d'entreprises individuelles sont réalisées par des femmes, soit, un niveau nettement inférieur au taux régional (42 %).

Enfin, les femmes désireuses de s'inscrire dans un projet entrepreneurial semblent devoir faire face à des barrières spécifiques<sup>10</sup>.

Quel(s) frein(s) a-t-elle rencontré(s) lors de la réalisation de son projet ?



<sup>10</sup> Enquête CCI Hauts-de-France / Direction régionale des droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes 2023.







→ 3. LA STRATEGIE MÉTROPOLITAINE  
DE L'ENTREPRENEURIAT

## 3.1 LA DIVERSITÉ DES INTERVENTIONS DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

**Depuis de nombreuses années, la MEL soutient l'entrepreneuriat directement et indirectement auprès des habitants et des entrepreneurs jusqu'à trois ans d'activité.**

### Les espaces ressources

Dans les territoires, plus particulièrement les quartiers vulnérables, la MEL accompagne les opérateurs afin de développer le tissu entrepreneurial local. Depuis 2018, elle s'est dotée d'espaces ressources Fabrique à Entreprendre (FAE) suivants :

- **Maison de l'emploi du Roubaix** sur les QPV de Roubaix (Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre - Wattrelos Nord ; Quartier Nouveau Roubaix).
- **Euracreative by Plaine Images** sur les QPV de Tourcoing (Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint-Pierre Wattrelos Nord ; quartiers de la Bourgogne, Phalempins, Pont Rompu, Virolois, Epidème Villas Couteaux).
- **Impulsions Métropole Sud** sur les QPV de Ronchin (quartier prioritaire Comtesse de Ségur), Loos (Les Oliveaux), Seclin (la Mouchonnière), Wattignies (Blanc Riez), Haubourdin Le Parc (depuis 2024).
- **Lille Avenirs** : deux espaces ressources sur le territoire dans les QPV de Lille (Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski, Secteur Nord, Secteur Nord Est, Secteur Ouest, Secteur Sud).
- **Association ALPES** : Maison de l'Emploi, PLIE, Mission Locale Métropole Nord-Ouest : Quartiers QPV de Lambersart (Pacot - Vandracq) et Marcq-en-Baroeul (La Briquetterie).

Un espace ressources FAE assure une mission d'information, de sensibilisation et d'orientation sur la création d'activités. Il est implanté dans des lieux polyvalents déjà existants et ouverts sur le quartier et ses acteurs.

Chaque espace ressources mène des actions de repérage et d'accueil (ateliers, salons, forums), d'orientation et de pré-accompagnement de publics en QPV vers les opérateurs de l'entrepreneuriat. Ils assurent également la coordination locale des dispositifs d'accompagnement et de financement.

### Les espaces ressources (illustration pour l'année 2023)

**432**

personnes accompagnées

**99**

personnes ont créé leur entreprise en QPV

**113**

actions collectives ont été organisées pour 548 participants

### Les ruches d'entreprises

Elles ont pour mission d'accueillir, héberger et accompagner les entreprises en création en leur proposant des locaux adaptés au développement de leur activité et ainsi leur permettre d'inscrire leur projet dans un cycle pérenne. Ces lieux d'hébergement favorisent ainsi l'émergence des projets d'entreprises et contribuent à la densification du tissu économique.

En effet, ces espaces proposent un accompagnement, pour sécuriser le projet d'entreprise et proposent des services à disposition des entreprises (co-working, salles de réunion, espaces détente et cafétéria ; affranchissement, prêt de matériel, photocopieur).

### Les quatre ruches d'entreprises de la MEL

→ **L'Union**, 59 rue de l'Union  
59200 Tourcoing

→ **Lille-Hellemmes**, 21 rue Chanzy  
59260 Hellemmes

→ **Zone Eurolys**, avenue de l'Europe  
59280 Armentières

→ **Villeneuve-d'Ascq**, 11B rue de l'Harmonie  
59650 Villeneuve-d'Ascq

En 2024, ces Ruches ont hébergé 88 entreprises, ce qui représente 380 emplois.

## Les sites d'excellence

La Métropole Européenne de Lille a développé de véritables écosystèmes alliant innovation, recherche, formation, foncier, marketing et communication. Ces écosystèmes sont incarnés par les sites d'excellence répartis autour de quatre filières clés :

- **Eurasanté** est situé au cœur d'un campus hospitalo-universitaire. Il réunit à ce jour 200 entreprises et organismes employant 3 700 salariés, 10 hôpitaux, 17 000 professionnels de santé, 4 facultés, 20 000 étudiants, 1 800 chercheurs, 1 incubateur et accélérateur, et 1 pôle de compétitivité.
- **Euratechnologies**, créé en 2009, regroupe aujourd'hui plus de 350 entreprises et environ 4 500 salariés. Il accompagne chaque année 200 projets d'incubation et d'accélération sur trois sites : Le Blan-Lafont à Lille, Blanchemaille à Roubaix, Agrotech à Willems.
- **Euramaterials**, dédié aux industries de la transformation des matériaux et du textile, propose sur un même site une offre de service à l'incubation et l'accélération de start-ups, des espaces dédiés à l'hébergement d'entreprises, un centre de recherche spécialisé (CETI), un ensemble de services au développement des entreprises, via l'innovation (pôle de compétitivité) ou la collaboration (club d'entreprises Clubtex).

- **Euralimentaire**, dédié aux produits frais, locaux et à leur logistique, dans une logique d'augmenter l'autonomie alimentaire du territoire. Euralimentaire se veut une réponse aux enjeux du « bien manger » et du « manger local » et propose des solutions et services innovants issus de la R&D et de la foodtech. Ce projet s'ancre sur les territoires de 5 communes : Lomme, Sequedin, Ennetières-en-Weppes, Englos et Capinghem - sur un périmètre de plus de 200 hectares.
- **Euracreative by Plaine Images**, cible les industries culturelles et créatives. Implanté dans une ancienne usine textile située à cheval sur Roubaix et Tourcoing, Plaine Images rassemble 150 entreprises, plus de 50 projets entrepreneuriaux dans son incubateur, trois écoles et des centres de recherche, soit près de 2 000 personnes actives dans l'audiovisuel, la musique, le jeu et le design. La MEL entend en faire un site d'excellence de plein droit avec une structure d'animation dédiée.

## La stratégie sur l'Économie Sociale et Solidaire

La MEL a adopté le 25 février 2022 une stratégie sur l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) qui vise à :

- **conforter le déploiement territorial** de l'ESS et élargir son champ d'intervention,
- **développer la présence de l'ESS** dans l'espace économique de la métropole

Le développement d'un entrepreneuriat social et solidaire compte ainsi parmi les objectifs de cette stratégie, à travers le renforcement de l'appel à projets « Entreprendre autrement ».

Depuis son lancement en 2011, ce cadre d'intervention a accompagné 141 projets pour un montant global de 1,8 millions euros.

## 3.2 QUELS ENJEUX POUR DEMAIN ?

**Déclinaison du Projet Stratégique de Transformation Économique du Territoire (PSTET), la Stratégie Métropolitaine de l'Entrepreneuriat (SME) adopté en Conseil métropolitain le 28 juin 2024 vise à développer un entrepreneuriat pérenne, au service de l'emploi, et en phase avec les dynamiques de transition du territoire.**

**Dans cette perspective, la SME repose sur trois axes complémentaires.**

### 1 - Favoriser le premier accès vers l'entrepreneuriat

Le premier accès à la création d'une activité constitue un point crucial dans la mesure où, une fois cette première étape franchie, le porteur de projet a la possibilité de s'inscrire dans un parcours d'accompagnement.

Cependant, eu égard à la complexité de l'écosystème entrepreneurial métropolitain, les porteurs de projet ont parfois du mal à s'y retrouver.

En outre, du fait d'un déficit d'informations ou en raison d'un éloignement géographique trop important, certains porteurs de projets peuvent éprouver des difficultés pour accéder aux outils d'intervention publique disponibles sur le territoire.

Face à ces constats, la SME prévoit trois orientations précisées dans les fiches actions :

- **expérimenter** la création d'un espace spécifique réunissant les missions d'information et des accompagnements permettant de renforcer les compétences entrepreneuriales des porteurs de projets ;
- **tester des pratiques** innovantes « d'aller vers ». À partir des propositions des acteurs locaux, cette démarche vise à sensibiliser les profils les plus éloignés (ex : jeunes, femmes, seniors, personnes peu diplômées, publics des QPV) ;
- **une communication** renforcée pour permettre une meilleure visibilité et compréhension des offres d'accompagnement existantes.



## 2- Rénover les accompagnements proposés aux porteurs de projet dans un contexte de transitions

Parmi les motivations qui mènent à l'action d'entreprendre, on constate l'émergence de nouvelles tendances principalement liées à un intérêt croissant pour les thématiques socio-environnementales, la recherche d'indépendance, d'autonomie, d'accomplissement, alternance entre des périodes d'entrepreneuriat et d'autres en tant que salarié, besoin de valorisation des compétences développées lors des parcours vers l'entrepreneuriat, émergence d'un entrepreneuriat des séniors.

Aussi, afin de tenir compte de ces évolutions, la SME prévoit de :

- **favoriser** l'intégration des tendances décrites plus haut dans les accompagnements proposés aux porteurs de projet : développement d'une approche à partir des ressources des personnes (cognitives, financières, sociales) afin de développer un projet de création adapté et réaliste, incorporation systématique d'un volet RSE dans les modules d'accompagnements, intégrer davantage la situation de l'entrepreneur en tant que facteur d'efficacité et de pérennité des projets ;

- **faciliter** les passerelles entre les opérateurs de l'emploi et de l'entrepreneuriat: il s'agit, lorsque cela est nécessaire, d'orienter les porteurs de projet vers les acteurs de l'emploi (en cas d'inadéquation entre la personne et le projet ou d'abandon de projet) et, symétriquement, de mieux orienter les demandeurs d'emploi vers l'entrepreneuriat.

Dans cet esprit, la MEL s'attachera à développer le partage d'expériences entre opérateurs de l'emploi et de l'entrepreneuriat ;

- **encourager** des initiatives permettant de faire émerger un entrepreneuriat en phase avec les enjeux de société (Responsabilité Sociale de l'Entreprise/ RSE, ESS, numérique, innovation frugale, etc.), plus résilient et ancré dans le territoire ;
- **expérimenter ou renforcer** des actions sur des thématiques spécifiques : entrepreneuriat des femmes, entrepreneuriat étudiant, passage de l'économie informelle à l'économie formelle, la transmission-reprise d'entreprises.

## 3 - Mettre en place une gouvernance métropolitaine de l'entrepreneuriat

Afin de renforcer la coordination et la complémentarité des actions, tout en favorisant l'initiative collective des parties prenantes, la stratégie métropolitaine de l'entrepreneuriat prévoit l'instauration de deux espaces de gouvernance :

- **un comité stratégique** métropolitain de l'entrepreneuriat, regroupant les administrations publiques intervenant dans le domaine de l'entrepreneuriat ;

- **le forum annuel métropolitain de l'entrepreneuriat**, élargi à l'ensemble des acteurs de la création d'activité.

Des outils d'observation de l'entrepreneuriat à l'échelle métropolitaine ainsi que la réalisation d'un bilan enrichi seront par ailleurs mis en place.

### 3.3 LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DE LA STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE DE L'ENTREPRENEURIAT : 13 FICHES - ACTIONS



## FICHE ACTION 1

### ESPACE MÉTROPOLITAIN DÉDIÉ À L'ENTREPRENEURIAT

<b>Objectifs opérationnels</b>	Mettre en place un espace dédié à l'entrepreneuriat réunissant toutes les missions d'information et d'accompagnement des porteurs de projet.
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Mis en place à titre expérimental, ce lieu proposera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des temps d'information,</li> <li>• des accompagnements permettant de renforcer les compétences entrepreneuriales des porteurs de projets y compris en terme de financement.</li> <li>• des ateliers et des sessions d'accompagnement collectifs.</li> <li>• des espaces de travail et/ou la tenue de permanences par des partenaires de l'accompagnement.</li> </ul> <p>Ouvert sur son environnement, ce lieu a vocation à être mis en lien avec des actions « d'aller vers » afin de « faire venir » des publics rencontrant des difficultés d'accès à l'information et conseils en matière d'entrepreneuriat.</p>
<b>Cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute personne motivée par la création/reprise d'entreprise</li> <li>• Personne ayant des difficultés d'accès à l'information et aux accompagnements en matière de création/reprise d'entreprise.</li> </ul>
<b>Partenaires concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collectivités publiques.</li> <li>• Opérateurs de l'entrepreneuriat.</li> <li>• Opérateurs de financement de la création/reprise et opérateurs de l'emploi.</li> <li>• Banque Publique d'investissement.</li> <li>• Banque des territoires.</li> <li>• Chambres consulaires.</li> <li>• Acteurs de l'emploi : France travail, Maisons de l'emploi.</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de porteurs de projets accueillis.</li> <li>• Nombre de porteurs de projets accompagnés (et/ou orientés vers les acteurs du réseau d'accompagnement).</li> <li>• Nombre de porteurs de projets accompagnés ayant débouché sur une création/reprise d'entreprise.</li> <li>• Nombre de porteurs de projets accompagnés ayant créé (ou repris) une entreprise active à l'issue d'un délai de 3 ans.</li> </ul>

## FICHE ACTION 2

### LE RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION SUR L'OFFRE MÉTROPOLITAINE EN MATIÈRE D'ENTREPRENEURIAT

<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un plan de communication permettant une meilleure connaissance de l'entrepreneuriat et de l'offre d'accompagnement sur le territoire de la MEL.</li> <li>• Améliorer l'identification des espaces d'information et d'accompagnement à l'entrepreneuriat portés par la MEL.</li> <li>• Attirer les publics vers des acteurs et opérateurs adéquats.</li> </ul>
<p><b>Descriptif de l'action</b></p>	<p>Cette action a pour objet de favoriser une bonne connaissance et une meilleure appréhension de l'offre métropolitaine en matière d'entrepreneuriat.</p> <p>Les actions de communication menées dans ce cadre peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• directement portées par la MEL ;</li> <li>• des initiatives menées par des partenaires de l'entrepreneuriat valorisées par la MEL.</li> </ul> <p>En pratique, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• valoriser l'offre de services proposée par la MEL ;</li> <li>• proposer une communication plus concrète, en se basant par exemple sur des portraits d'entrepreneurs représentant les dimensions multiples de l'expérience entrepreneuriale.</li> </ul>
<p><b>Cibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute personne motivée par la création/reprise d'entreprise.</li> <li>• Personne ayant des difficultés d'accès à l'information et aux accompagnements en matière de création/reprise d'entreprise.</li> </ul>
<p><b>Partenaires concernés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérateurs de l'entrepreneuriat.</li> <li>• Opérateurs de l'insertion sociale et professionnelle.</li> <li>• Acteurs de l'emploi : France Travail, Maisons de l'Emploi.</li> </ul>
<p><b>Indicateurs de suivi</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes touchées par les actions de communication (ex. nombre de « likes » sur une publication, nombre d'ouvertures de newsletter...).</li> <li>• Nombre de personnes reçues suite à une communication réalisée.</li> </ul>

## FICHE ACTION 3

### ATTIRER VERS L'ENTREPRENEURIAT DES PERSONNES QUI EN SONT ÉLOIGNÉES

Objectifs opérationnels	Tester des pratiques innovantes « d'aller vers » pour capter des publics éloignés en mobilisant l'expertise des acteurs de l'entrepreneuriat.
Descriptif de l'action	<p>La pratique de « l'aller vers » vise à conduire des actions « hors les murs », afin d'aller à la rencontre des populations éloignées. Il s'agit ainsi de développer une approche pro-active dont l'objectif est davantage de répondre à un besoin plutôt que de répondre à une demande exprimée.</p> <p>Au regard des objectifs de la stratégie métropolitaine de l'entrepreneuriat, un appel à projet ad hoc visant à tester des pratiques innovantes en matière d'aller vers, susceptibles d'être proposées par les acteurs de l'écosystème de l'entrepreneuriat sera initié.</p> <p>Les expérimentations soutenues dans ce cadre s'attacheront à créer des passerelles avec les espaces ressources de la MEL (qui ciblent les porteurs de projet issus de QPV) ainsi qu'avec l'espace dédié à l'entrepreneuriat décrit dans la fiche-action 1 du présent document.</p>
Cibles	<p>Directes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• opérateurs de l'entrepreneuriat ;</li> <li>• opérateurs d'accompagnement à l'emploi.</li> </ul> <p>Indirectes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les entrepreneurs potentiels qui ont besoin d'être informés ou accompagnés pour concrétiser leur projet ;</li> <li>• les catégories éloignées, isolées de l'accès à l'entrepreneuriat : demandeurs d'emploi, femmes, habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.</li> </ul>
Partenaires concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérateurs d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise.</li> <li>• Acteurs de l'emploi : France Travail, Maisons de l'emploi.</li> <li>• Département.</li> </ul>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes approchées.</li> <li>• Nombre de personnes ayant accepté d'avoir une information sur l'entrepreneuriat.</li> <li>• Nombre de personnes ayant accepté de suivre un accompagnement.</li> </ul>

## FICHE ACTION 4

### FAVORISER L'INTÉGRATION DES ORIENTATIONS DE LA MEL DANS LES ACCOMPAGNEMENTS PROPOSÉS AUX PORTEURS DE PROJET

<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer aux porteurs de projet des accompagnements adaptés et intégrant des éléments issus de la stratégie métropolitaine de l'entrepreneuriat : approche « effectuale » (partir des ressources de la personne pour tendre vers le projet), la prise en compte de la situation du porteur de projet.</li> <li>• Encourager des initiatives permettant de faire émerger un entrepreneuriat en phase avec les enjeux de société (RSE, ESS, innovation frugale, numérique), plus résilient et ancré dans le territoire local.</li> </ul>
<p><b>Descriptif de l'action</b></p>	<p>Il s'agit de mettre en cohérence la nature et l'ampleur des actions soutenues par la MEL au regard des grandes orientations de la stratégie métropolitaine en matière d'entrepreneuriat.</p> <p>Dans ce cadre, les accompagnements mis en œuvre devront prendre en compte les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• développement d'une approche à partir des ressources des personnes (cognitives, financières, sociales, ...) afin de favoriser un projet de création adapté et réaliste ;</li> <li>• intégration de la situation du porteur de projet en tant que facteur d'efficacité et de pérennité ;</li> <li>• incorporation d'un volet RSE ;</li> <li>• outiller les opérateurs généralistes pour qu'ils détectent les besoins en innovation de leurs porteurs de projet.</li> </ul> <p>Afin de faciliter cette évolution, la MEL effectuera un travail de pédagogie et de sensibilisation auprès de ses partenaires en ajustant, le cas échéant, ses outils d'intervention.</p>
<p><b>Cibles</b></p>	<p>Directes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• opérateurs de l'entrepreneuriat.</li> </ul> <p>Indirectes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les porteurs de projets.</li> </ul>
<p><b>Partenaires concernés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérateurs de l'entrepreneuriat.</li> </ul>
<p><b>Indicateurs de suivi</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes accompagnées sensibilisées à la RSE.</li> <li>• Nombre d'accompagnements intégrant la situation du porteur de projet dans ses modalités d'exécution.</li> <li>• Taux de survie des entreprises accompagnées à 3 ans.</li> <li>• Nombre d'actions partenariales avec les acteurs de l'écosystème métropolitain.</li> </ul>

## FICHE ACTION 5

### FACILITER LES PASSERELLES ENTRE LES OPÉRATEURS DE L'EMPLOI ET DE L'ENTREPRENEURIAT

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'orientation des porteurs de projet vers l'emploi (en cas d'inadéquation entre la personne et le projet ou d'abandon de projet) et, symétriquement, mieux orienter les demandeurs d'emploi vers l'entrepreneuriat.</li> <li>• Développer le partage d'expériences entre opérateurs de l'emploi et de l'entrepreneuriat.</li> </ul>
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• organiser un séminaire annuel entre les acteurs de l'emploi et de l'entrepreneuriat afin de développer une culture commune et des outils partagés dans le suivi des parcours ;</li> <li>• constituer un guide des coordonnées des dispositifs relevant de l'entrepreneuriat et de l'emploi ;</li> <li>• élaborer et adopter collectivement une « charte de l'accompagnement » ayant vocation à être signée par les partenaires de l'entrepreneuriat et de l'emploi ;</li> <li>• mettre en place un réseau de référents pour faciliter le suivi des personnes accompagnées et se réorientant vers l'emploi.</li> </ul>
<b>Cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Porteurs de projet accompagnés par un opérateur devant (par nécessité ou choix) se réorienter vers l'emploi salarié.</li> <li>• Personne recherchant un emploi et accompagnée par un opérateur de l'emploi et désireuse et/ou présentant des compétences adéquates pour s'engager dans un projet entrepreneurial.</li> </ul>
<b>Partenaires concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérateurs de l'entrepreneuriat.</li> <li>• Acteurs de l'emploi : France travail, Maisons de l'emploi.</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'un séminaire ad-hoc.</li> <li>• Nombre de réorientations vers les acteurs de l'emploi.</li> <li>• Nombre de réorientations vers les acteurs de l'entrepreneuriat.</li> </ul>

## FICHE ACTION 6

### LA RECONNAISSANCE OUVERTE DES COMPÉTENCES ENTREPRENEURIALES

<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déployer une démarche expérimentale de reconnaissance ouverte dans le domaine de l'entrepreneuriat.</li> </ul>
<p><b>Descriptif de l'action</b></p>	<p>Les badges numériques, appelés plus communément Open badges, s'inscrivent dans les principes de la reconnaissance ouverte qui vise à rendre visible les savoirs et compétences informels acquis tout au long de la vie.</p> <p>L'utilisation des Open badges mobilise aussi bien les pairs que des administrations publiques, des entreprises, des associations ou d'autres institutions.</p> <p>Ainsi, en lien avec les initiatives du Conseil Régional des Hauts-de-France, la Métropole Européenne de Lille souhaite expérimenter l'usage des Open badges dans le domaine de l'entrepreneuriat.</p> <p>Il s'agit ainsi de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• développer la confiance en soi et le pouvoir d'agir des publics cibles ;</li> <li>• renforcer la reconnaissance des compétences des individus dans le cadre de leur parcours entrepreneurial.</li> </ul>
<p><b>Cibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les entrepreneurs potentiels qui ont besoin d'être informés ou accompagnés pour concrétiser leur projet .</li> <li>• Les catégories éloignées, isolées de l'accès à l'entrepreneuriat : demandeurs d'emploi, femmes, habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.</li> </ul> <p>Les entrepreneurs potentiels qui ont besoin d'être informés ou accompagnés pour concrétiser leur projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les catégories éloignées, isolées de l'accès à l'entrepreneuriat : demandeurs d'emploi, femmes, habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.</li> </ul>
<p><b>Partenaires concernés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil régional des Hauts-de-France.</li> <li>• Opérateurs de l'entrepreneuriat.</li> <li>• Acteurs de l'emploi : France travail, Maisons de l'emploi.</li> </ul>
<p><b>Indicateurs de suivi</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de partenaires impliqués dans la démarche aux côtés de la MEL.</li> <li>• Nombre d'actions partenariales mises en place.</li> </ul>

## FICHE ACTION 7

### FAVORISER L'INTÉGRATION DES ORIENTATIONS DE LA MEL DANS LES ACCOMPAGNEMENTS PROPOSÉS AUX PORTEURS DE PROJET INNOVANTS

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer aux porteurs de projet dans le domaine de l'innovation des accompagnements adaptés et intégrant des éléments issus de la stratégie métropolitaine de l'entrepreneuriat : approche « effectuale » (partir des ressources de la personne pour tendre vers le projet), la prise en compte de la situation du porteur de projet.</li> <li>• Encourager des initiatives permettant de faire émerger un entrepreneuriat en phase avec les enjeux de société (RSE, ESS, innovation frugale, numérique), plus résilient et ancré dans le territoire local.</li> </ul>
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>L'offre de services de la MEL doit permettre d'accueillir et accompagner des porteurs de projet désireux de mettre en œuvre un projet innovant.</p> <p>Les projets innovants nécessitent généralement une approche de l'accompagnement spécifique et, de ce point de vue, la MEL bénéficie d'un environnement favorable à la faveur de l'existence des sites d'excellence.</p> <p>En effet, ces derniers interviennent en tant qu'opérateurs d'accompagnement dédiés à l'innovation. Afin d'enrichir l'approche innovante et de la combiner avec l'approche centrée sur les enjeux sociétaux et l'approche effectuale du projet entrepreneurial, les opérateurs de l'innovation devront davantage prendre en compte les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• développement d'une approche à partir des ressources des personnes (cognitives, financières, sociales, ...) afin de développer un projet de création adapté et réaliste ;</li> <li>• intégration de la situation du porteur de projet en tant que facteur d'efficacité et de pérennité ;</li> <li>• incorporation systématique d'un volet RSE.</li> </ul>
<b>Cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directes : opérateurs de l'entrepreneuriat dans le domaine de l'innovation</li> <li>• Indirectes : les porteurs de projets</li> </ul>
<b>Partenaires concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les incubateurs / accélérateurs des sites d'excellence de la MEL.</li> <li>• HDFID.</li> <li>• La Banque Publique d'Investissement.</li> <li>• Acteurs de l'ESS.</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes porteuses de projet innovants accompagnées par les opérateurs de l'innovation, sensibilisées à la RSE.</li> <li>• Nombre d'accompagnements de porteurs de projet innovants intégrant la prise en compte de la situation du porteur de projet dans ses modalités d'exécution.</li> <li>• Taux de survie des entreprises accompagnées à 3 ans.</li> </ul>

## FICHE ACTION 8

### FACILITER LES TRANSMISSIONS ET REPRISES D'ENTREPRISE

<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un accélérateur de la reprise/ transmission d'entreprise sur le territoire de la MEL.</li> </ul>
<p><b>Descriptif de l'action</b></p>	<p>Cette action a pour objet de mettre en place une action expérimentale avec les chambres consulaires (CCI et CMA) afin de favoriser les opérations de reprise et de transmission d'entreprises sur le territoire de la MEL. En effet, la reprise d'entreprise peut constituer dans certains cas (en fonction du profil du porteur de projet), une alternative plus pertinente que la création ex nihilo.</p> <p>Dans ce cadre, il s'agit de mettre en place des actions permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• détecter davantage de repreneurs potentiels : prospection, qualification, liaisons avec les acteurs de l'emploi ;</li> <li>• mettre en place des accompagnements adaptés : ateliers, club des repreneurs ;</li> <li>• détecter et proposer un accompagnement qui s'adresse aux cédants sur le territoire de la MEL (valorisation de l'entité, préparation le plus en amont possible de l'entreprise à la cession, diagnostic RSE et numérique pour rendre l'offre de cession d'entreprise plus attractive, prise en compte des aspects émotionnels).</li> </ul> <p>Dans la mesure où il couvre l'ensemble du périmètre de la reprise - transmission, cet accélérateur favorisera la mise en lien des repreneurs et les cédants.</p>
<p><b>Cibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les porteurs de projets souhaitant reprendre plutôt que créer une entreprise.</li> <li>• Les cédants d'entreprise.</li> </ul>
<p><b>Partenaires concernés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCI Grand Lille.</li> <li>• CMA.</li> <li>• Acteurs de l'emploi : France Travail, Maisons de l'emploi.</li> </ul>
<p><b>Indicateurs de suivi</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'ateliers repreneurs.</li> <li>• Nombre de repreneurs qualifiés.</li> <li>• Nombre de cédants dans la promotion.</li> <li>• Nombre de modules d'accompagnement réalisés.</li> </ul>

## FICHE ACTION 9

### DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lever les freins à l'entrepreneuriat des femmes via des accompagnements adaptés.</li> </ul>
Descriptif de l'action	<p>Certaines femmes peuvent être confrontées à des problématiques spécifiques dans leur projet entrepreneurial : manque de réseau, de confiance en soi, difficultés pour concilier vies professionnelle et personnelle, existence de stéréotypes négatifs.</p> <p>Dans ce contexte, la MEL s'attachera à davantage soutenir des partenariats prévoyant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des actions de communication et de sensibilisation destinées au public féminin ;</li> <li>• des accompagnements dédiés aux femmes et qui prévoient, dans leurs actions, des modules spécifiques aux freins susceptibles d'être rencontrés par celles-ci ;</li> <li>• des actions vis-à-vis des opérateurs d'accompagnement afin que ceux-ci intègrent ces spécificités dans leurs processus opérationnels auprès des porteurs de projet.</li> </ul>
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Femmes souhaitant s'informer et/ou aspirant à s'inscrire dans un projet entrepreneurial.</li> </ul>
Partenaires concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérateurs de l'entrepreneuriat.</li> <li>• Chambres consulaires.</li> </ul>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de femmes sensibilisées à l'entrepreneuriat.</li> <li>• Nombre de femmes bénéficiaires d'accompagnement doté de modules portant sur les freins spécifiques qu'elles rencontrent.</li> <li>• Nombre de femmes ayant créé/ repris une entreprise .</li> </ul>

## FICHE ACTION 10

### TRANSFORMER L'ENTREPRENEURIAT INFORMEL EN ENTREPRENEURIAT FORMEL

<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérimenter une démarche permettant d'identifier des entrepreneurs informels afin de les accompagner vers la création d'entreprise.</li> </ul>
<p><b>Descriptif de l'action</b></p>	<p>L'entrepreneuriat informel (ou non immatriculé) concerne des acteurs économiques dont les transactions concernent des activités autorisées mais qui ne sont pas déclarées au plan fiscal et social, alors qu'elles devraient l'être.</p> <p>Les activités économiques informelles sont généralement mises en œuvre par des publics fragiles désireux d'augmenter leurs revenus.</p> <p>L'objectif de cette action consiste à mettre en place sur le territoire de la MEL des démarches expérimentales permettant d'identifier les entrepreneurs qui développent des activités non déclarées afin de les accompagner vers la création d'une entreprise formelle et durable.</p> <p>Le cas échéant, si l'activité ne semble pas viable, le but est de réorienter les personnes concernées vers les dispositifs d'insertion et de retour à l'emploi.</p>
<p><b>Cibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entrepreneurs de l'économie informelle.</li> </ul>
<p><b>Partenaires concernés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérateurs de l'entrepreneuriat.</li> <li>• Acteurs de l'emploi : France Travail, Maisons de l'emploi.</li> </ul>
<p><b>Indicateurs de suivi</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entrepreneurs informels sensibilisés.</li> <li>• Nombre d'entrepreneurs informels suivant un programme d'accompagnement.</li> <li>• Nombre d'entrepreneurs informels créant une entreprise formelle suite à un accompagnement.</li> </ul>

## FICHE ACTION 11

### FAVORISER L'ENTREPRENEURIAT ÉTUDIANT

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les actions en faveur de l'entrepreneuriat étudiant.</li> </ul>
Descriptif de l'action	<p>Dans son Projet Stratégique de Transformation Économique du Territoire (PSTET), la MEL se donne l'ambition de « soutenir l'esprit d'entreprendre et les initiatives entrepreneuriales en boostant notamment l'entrepreneuriat chez les étudiants ».</p> <p>Le SMESRI (Schéma Métropolitain de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation) voté le 28 juin 2024 prévoit le développement d'une dynamique partagée de l'entrepreneuriat étudiant en métropole, en tant qu'outil d'innovation et d'insertion professionnelle des étudiants.</p> <p>Développer l'entrepreneuriat permet aux étudiants de mobiliser les ressorts d'une attitude entrepreneuriale, d'un esprit d'entreprendre qu'ils pourront mobiliser dans leurs choix de parcours d'études, leurs engagements associatifs, leurs choix de vie ou leur avenir professionnel. Dans ce cadre, la MEL souhaite soutenir des actions qui permettent aux étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une sensibilisation à l'entrepreneuriat ;</li> <li>• un accompagnement dans la conception de leur projet (modèle économique, structuration financière, posture entrepreneuriale) et le développement des compétences entrepreneuriales ;</li> <li>• la possibilité d'expérimenter et de tester leur projet entrepreneurial.</li> </ul>
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étudiants.</li> </ul>
Partenaires concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérateurs de l'entrepreneuriat.</li> <li>• Universités et grandes écoles.</li> </ul>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'étudiants sensibilisés.</li> <li>• Nombre d'étudiants accompagnés.</li> <li>• Nombre d'étudiants accompagnés créant une entreprise.</li> </ul>

## FICHE ACTION 12

### LA GOUVERNANCE MÉTROPOLITAINE DE L'ENTREPRENEURIAT

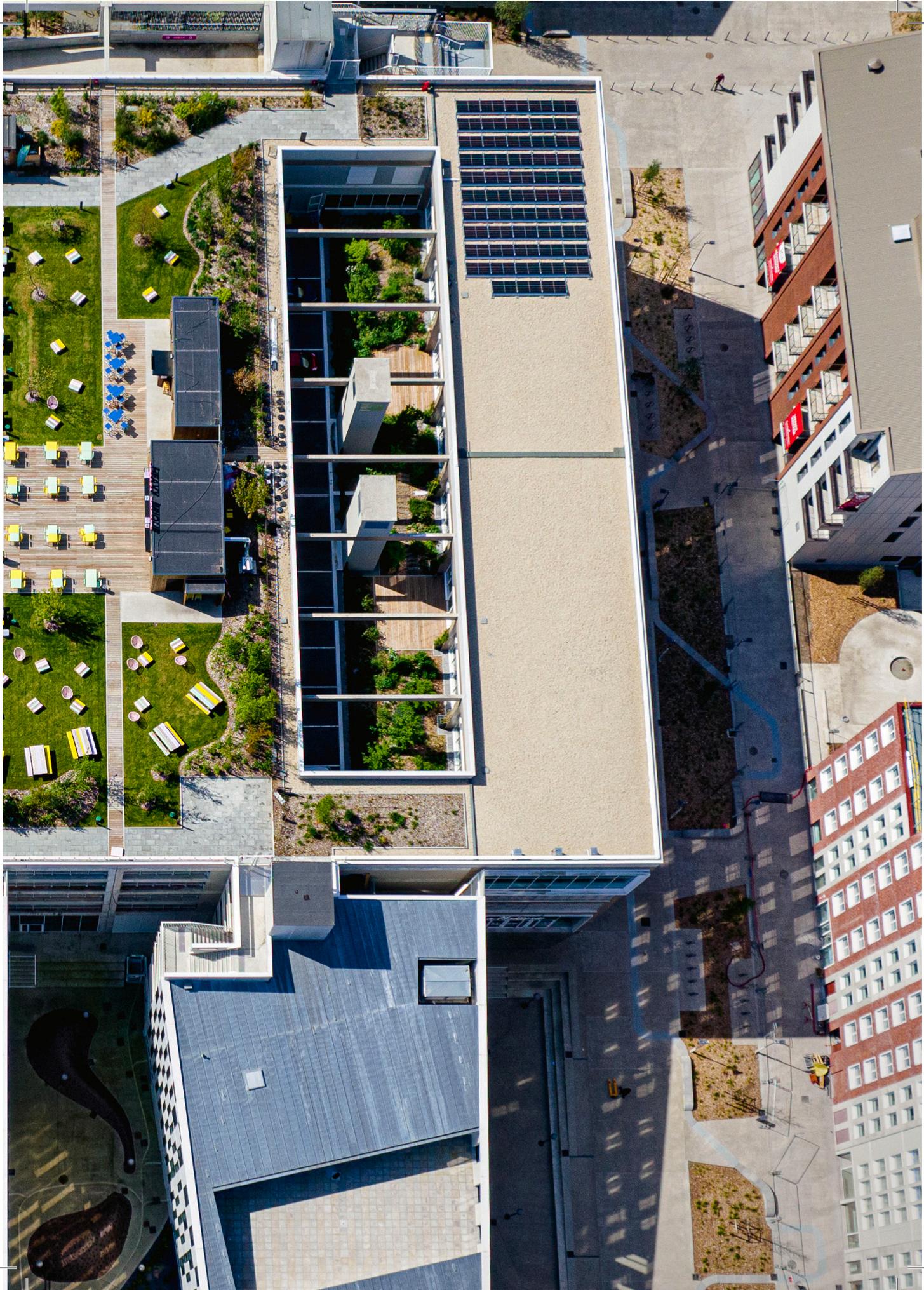
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installer une gouvernance métropolitaine de l'entrepreneuriat associant les partenaires institutionnels et les acteurs de la création d'activités au sein de deux espaces complémentaires.</li> </ul>
<p><b>Descriptif de l'action</b></p>	<p>La gouvernance de la stratégie métropolitaine de l'entrepreneuriat comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un Comité Stratégique Métropolitain de l'Entrepreneuriat regroupant les administrations publiques intervenant dans le domaine de l'entrepreneuriat. Il se réunit deux fois par an. Cette instance a pour mission d'assurer la coordination et de veiller à la complémentarité des actions. Chaque année le comité stratégique organisera également un dialogue financier afin de mieux articuler les concours de chacun ;</li> <li>• le Forum Annuel Métropolitain de l'Entrepreneuriat rassemble une fois par an l'ensemble des acteurs de la création d'activité du territoire. Cette instance a vocation à s'affirmer comme un lieu d'échange et d'initiatives collectives.</li> </ul>
<p><b>Cibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérateurs de l'entrepreneuriat.</li> <li>• Opérateurs de l'emploi.</li> </ul>
<p><b>Partenaires concernés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collectivités publiques.</li> <li>• Banque Publique d'Investissement.</li> <li>• Opérateurs de l'entrepreneuriat.</li> <li>• Opérateurs de l'emploi.</li> </ul>
<p><b>Indicateurs de suivi</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions du Comité Stratégique de l'Entrepreneuriat.</li> <li>• Nombre de réunions du Forum Annuel Métropolitain de l'Entrepreneuriat.</li> </ul>

## FICHE ACTION 13

### L'OBSERVATION DE L'ENTREPRENEURIAT À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doter la métropole d'outils d'observation permettant d'appréhender la situation de l'entrepreneuriat sur le territoire métropolitain</li> </ul>
Descriptif de l'action	<p>Le travail d'observation des réalités de l'entrepreneuriat est principalement réalisé à l'échelle nationale et régionale, rendant ainsi difficile cette analyse pour la métropole. Face à cette lacune, la stratégie métropolitaine de l'entrepreneuriat prévoit la mise en place d'outils d'observation, en s'appuyant sur l'expertise des organismes statistiques et de l'agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole.</p> <p>L'objectif est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'une part, envisager la production régulière de quelques indicateurs à l'échelle de la métropole ;</li> <li>• d'autre part, réaliser des études spécifiques croisant la question de l'entrepreneuriat avec d'autres thématiques.</li> </ul> <p>Ces travaux permettront également d'alimenter la réflexion des instances de gouvernance métropolitaine de l'entrepreneuriat.</p>
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Métropolitains.</li> <li>• Collectivités publiques.</li> <li>• Opérateurs de l'entrepreneuriat.</li> <li>• Opérateurs de l'emploi.</li> <li>• Universités.</li> </ul>
Partenaires concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ADULM.</li> <li>• INSEE.</li> <li>• Universités.</li> </ul>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'outils d'observation à l'échelle du territoire de la MEL.</li> <li>• Nombre d'études thématiques.</li> </ul>





## **MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE**

2 boulevard des Cités Unies  
CS 70043  
59040 Lille Cedex  
T. +33 (0)3 20 21 22 23  
■ [lillemetropole.fr](http://lillemetropole.fr)

